



TERRE D'ADELES- Circuit court de miel CONTRAT D'ENGAGEMENT- année 2018

Les ruches de Monsieur Samarut, dont certaines étaient installées au jardin d'ADELES avant l'invasion des frelons d'Asie ont été reprises par son petit fils Kevin Bazin. Elles se situent à Pessac et en Dordogne.

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Kevin Bazin, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit de la charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

1) Commander en 2018 –

- miel de châtaigner en pots de 500 g à 6,50 € ou 1 kg à 12 €,
- miel de printemps dont acacias en pots de 500 g à 6,50 € ou 1kg à 12 €,
- miel de miellat en pots de 500 g à 6 € ou 1 kg à 11 €,

suivant le stock disponible de l'apiculteur

2) Signer à la commande **1 chèque** à l'ordre de **KEVIN BAZIN** Ce chèque déposé à l'association Terre d'ADELES lui sera remis le jour de la livraison.

3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les pots commandés au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

4) Trouver un remplaçant si, pour une raison exceptionnelle, l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme.

Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'ADELES.

5) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature des commandes selon la demande.

Calendrier prévu : pour commande le 31 août et livraison prévue le 1 septembre 2018

L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons.

Coordinatrice miel : yvette.fillion@terredadeles.org

2) Mettre à disposition un lieu de livraison.

3) Assurer le paiement des commandes.

4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Kevin Bazin après accord du CA.

5) Promouvoir les productions des ruches de Kevin Bazin.

Kevin Bazin s'engage à :

1) Préparer les pots de miel selon les commandes.

2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait les ruches. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.

3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence.

4) Accueillir éventuellement le consomm'acteur sur le lieu d'implantation des ruches.

5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs, Kevin Bazin s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de ce circuit court étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Kevin Bazin s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Pour le rucher

Kevin Bazin

Pour Terre d'ADELES :

Yvette Fillion

Bon de commande joint - Fait à Pessac le.....

Le consom'acteur :

Nom

Prénom